Sécurité sociale: travailleurs au chômage

1996/0004(COD) - 22/01/1997

La commission (Président : Stephen HUGHES, PSE, UK) a adopté un rapport de Mme Ria OOMEN-RUIJTEN (PPE, NL) par lequel elle soutient la proposition de la Commission visant à permettre aux demandeurs d'emploi d'un Etat membre de séjourner plus de 3 mois dans un autre Etat membre pour y rechercher un emploi, et ce, sans perdre les allocations de chômage. Selon la commission, les demandeurs d'emploi devraient également être autorisés à y suivre une formation. Comme la Commission européenne, les parlementaires estiment que ces indemnités devraient, quant à leur durée et leur montant, être limitées au minimum applicable dans les deux Etats membres. En effet, il convient d'éviter que se développe un "tourisme" lié à la recherche d'un emploi.